Vous utilisez des machines (ponceuse, surmouleuse, affuteuse, compresseurs ...)
et des outils (pistolets, visseuses ...),
Vous êtes exposés aux risques de blessures, coupures, brûlures, projections de particules.

Prévention

- Vérifier régulièrement le bon état du matériel et des machines,
- Privilégier l'utilisation de machines munies de capots et autres moyens de protection collective (rideau anti projections…),
- Respecter les consignes de sécurité et le mode d'emploi des machines, ne pas modifier les équipements de sécurité,
- Porter les Equipements de Protection Individuelle adaptés (gants, lunettes, masques, vêtements à manches longues et prés du corps…),

Arrêter les appareils électriques et chauffants à la fin de leur utilisation.

vous êtes exposés au bruit

L'exposition à des niveaux de bruit élevés peut provoquer des atteintes de l'audition réversibles (fatigue auditive) ou définitives (bourdonnement d'oreille, baisse de l'acuité auditive, surdité) dépistées par l'audiogramme. Le bruit est aussi facteur de fatigue et de baisse de la vigilance.

Prévention

Fiche conseil N°4

- Connaître les niveaux de bruit et ses effets sur la santé,
- Porter des protections auditives (casque, bouchons d'oreille…) même pour des interventions de courte durée.

Vous utilisez des outils et du matériel électrique,
Vous êtes exposés aux risques d'électrisation ou d'électrocution.

Prévention

- Vérifier régulièrement le bon état du matériel et des machines,
- Avoir les mains sèches lors de l'utilisation d'outils électriques, débrancher les appareils par la prise (ne pas tirer sur le fil).

Organisation des secours (accident, incendie) :
› Connaître les Protocoles/Consignes en cas d'accident (voir fiche conseil ou protocole interne),
› Repérer les extincteurs et s'informer de leur utilisation,
› Connaître les consignes en cas d'incendie.

Hygiène de vie :
› Prévoir des temps de récupération suffisants (sommeil),
› Avoir une alimentation équilibrée, limiter les excitants (café, thé en grande quantité…),
› Ne pas consommer de produits modifiant le comportement ou les réflexes (certains médicaments, alcool, drogues, …).

Conception, Cali Com - www.cali-com.com



Sensibilisation aux risques professionnels

Vous utilisez des colles, farts (résines), défarteurs, solvants…
Vous êtes exposés au risque chimique.

Ces produits génèrent des risques d'intoxication lors des opérations de fartage et de réfection (dégagement de vapeurs ou fumées par dégradation à chaud du polyéthylène) et lors des opérations de ponçage à sec (poussières). En cas de contact cutané, ces substances peuvent être irritantes voire nocives et générer des risques d'allergies, brûlures ou diffusion dans l'organisme (colles, solvants). L'utilisation de vaporisateur (produits de désinfection) augmente les risques d'allergies par inhalation.

Prévention

- Actionner la ventilation générale de l'atelier et utiliser les systèmes d'aspiration à la source pour les opérations de fartage et surmoulage. Faire remonter à l'employeur les dysfonctionnements sur les installations,
- Privilégier le travail à l'humide si possible (ponçage),
- Utiliser les Equipements de Protection Individuelle appropriés (gants, lunettes, masque de protection respiratoire type P2) lors des opérations techniques et de l'exposition aux produits chimiques,
- Ne pas chauffer les produits au delà des températures préconisées par les fabricants,
- Respecter les informations et conseils donnés sur les étiquettes.
- Consulter les Fiches de Données de Sécurité (FDS) des produits employés. S'informer de la signification des pictogrammes,
- Etiqueter les récipients après reconditionnement d'un produit,
- Etre vigilant sur le stockage des produits (acide/base, inflammabilité, explosivité…), les produits volatils ou inflammables doivent être conservés dans un local frais et ventilé,
- A la fin du contrat de travail, penser à demander l'Attestation de suivi d'exposition aux produits chimiques à votre employeur.

Vous vous déplacez dans le magasin et l'atelier,
vous rangez du matériel en hauteur,
Vous êtes exposés aux glissades, chutes de plain-pied et de hauteur.

Prévention

- Disposer de revêtements de sol antidérapants, maintenir les sols propres et secs,
- Maintenir les voies de circulation et les espaces de travail dégagés,
- Sécuriser les accès aux rayonnages (escabeaux en bon état, espaces de passages suffisants, stockage à bonne hauteur…).

Vous êtes amenés à porter des charges (location de matériel approvisionnements),
Vous êtes exposés à des risques de blessures, de maladies professionnelles (douleurs au dos…).



Prévention

- Adopter les bonnes postures lors du port de charges (ne pas courber le dos, plier les genoux, éviter les rotations du tronc combinées à une flexion…),


NON


OUI


PAS DE TORSION

- Privilégier les moyens d'aide à la manutention (chariots…),
- Faire remonter les difficultés ressenties en matière d'aménagement des locaux, d'outillage et d'organisation du travail.

Vous effectuez des gestes répétitifs (réglage des fixations, rangement des skis…),
vous adoptez des postures contraignantes (accroupi, à genoux…),
Vous êtes exposés à des risques de blessures et de maladies professionnelles *(douleurs au dos, tendinites et troubles musculo-squelettiques).*

Fiche conseil N° 2



Prévention

- Favoriser le travail à bonne hauteur, face à la tâche et respecter les angles articulaires de confort,
- Alterner les tâches et positions de travail, utiliser des sièges assis-debout,
- Privilégier l'outillage léger et ergonomique (visseuse automatique),
- Veiller à bien s'hydrater au cours de la journée.

Vous avez des horaires de travail tardifs, des cadences soutenues
(activité saisonnière, vacances scolaires),
vous êtes en contact avec une clientèle pressée et exigeante,
Vous êtes exposés au stress, à l'agressivité…

Prévention

- Signaler les incidents et dysfonctionnements (matériel défaillant, mauvaise organisation du travail…),
- Connaître et appliquer les procédures de travail,
- Ne pas hésiter à parler de vos difficultés (aux responsables, au médecin du travail…).